



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202508**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025 À 17 H 33, À LA SALLE DU CONSEIL
DU CENTRE ADMINISTRATIF AU 895 RUE CABANA, ET EN DIRECT PAR
VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents :

Mme Laure Letarte-Lavoie	Présidente et conseillère municipale
Mme Catherine Boileau	Vice-présidente et conseillère municipale
M. Philippe Angers-Trottier	Administrateur issu de la clientèle du transport collectif
Mme Catherine Baillargeon	Administratrice issue de la clientèle du transport adapté
Mme Joanie Bellerose	Administratrice et conseillère municipale
M. Émile Bellerose-Simard	Administrateur issu de la clientèle étudiante
M. Claude Charron	Administrateur et conseiller municipal
Mme Geneviève La Roche	Administratrice et conseillère municipale

Invités :

Mme Vicky Martineau	Secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Services corporatifs
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice administration et trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Mme Laure Letarte-Lavoie, présente les membres du conseil d'administration et les invités assistant à l'assemblée.

La présidente confirme qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. AVIS DE CONVOCATION**RÉSOLUTION NUMÉRO 102-25****IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Un avis du temps, du lieu et du but de l'assemblée, transmis par courriel, à tous les membres du conseil d'administration, a été produit et ordre est donné que cette pièce soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025 ET DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2025**RÉSOLUTION NUMÉRO 103-25****IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2025 et de celui de l'assemblée extraordinaire du 3 juillet 2025, conformément à l'article 38 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), puisqu'une copie a été remise à chaque membre du conseil d'administration.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2025 et celui de l'assemblée extraordinaire du 3 juillet 2025 soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 104-25

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

L'intégralité de l'enregistrement de la Période de questions est accessible sur le site Web de la Société de transport de Sherbrooke à l'adresse suivante :

<https://www.sts.qc.ca/a-propos/avis-public-et-proces-verbaux/>.

Mme France Croteau, Secrétaire du conseil d'administration du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM), accompagné de M. Pierre-Éric Angelé-Halgand, coordonnateur du RUTASM

Mme Croteau se présente et présente M. Angelé-Halgand, nouveau coordonnateur du RUTASM qui l'accompagne. Elle indique qu'ils auront trois points à aborder.

D'abord, Mme Croteau indique que le RUTASM et certains usagers du transport adapté souhaitent que la STS entame des démarches pour qu'il y ait des taxis adaptés.

Puis, la secrétaire du RUTASM propose que les réponses aux questions transmises au service à la clientèle de la STS indiquent les services internes desquels elles proviennent. Mme Croteau considère que, de cette façon, les demandeurs seraient assurés d'avoir une réponse officielle qui ne donne pas l'impression que ce soit l'opinion du préposé.

Finalement, M. Angelé-Halgand aborde le sujet des ceintures de sécurité des bancs doubles des minibus au transport adapté de la STS. Il lit un extrait d'une lettre transmise par le RUTASM au service à la clientèle de la STS et précise qu'il sera essentiel de sensibiliser le personnel à vérifier que les systèmes ALR (système de blocage automatique) des ceintures ne sont pas enclenchés avant de démarrer. M. Angelé-Halgand indique qu'un suivi sera fait par le RUTASM dans les prochaines semaines pour vérifier que la situation s'améliore.

Mme Laure Letarte-Lavoie, présidente

Mme Letarte-Lavoie souhaite la bienvenue à M. Angelé-Halgand. Elle indique que la demande pour les taxis est notée et qu'elle est heureuse de savoir qu'il y a de la satisfaction par rapport aux services rendus par le service à la clientèle de la STS. Pour ce qui est des ceintures de sécurité, Mme Letarte-Lavoie rappelle les vérifications et l'orientation qui a été prise par rapport au confort lié à la ceinture de sécurité. Notamment, les usagers peuvent demander à être transportés en taxi plutôt qu'en minibus si leur condition le permet et qu'ils ne sont pas confortables avec les ceintures de sécurité.

6. EXCUSES POUR ABSENCES

RÉSOLUTION NUMÉRO 105-25

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), ainsi que l'article 4.2 du règlement intérieur numéro R-001 de la Société de transport de Sherbrooke, prévoient qu'un membre cesse de l'être s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives, sauf si son absence est excusée par le conseil d'administration avant la clôture de la troisième assemblée ;

CONSIDÉRANT QUE M. Émile Bellerose-Simard n'a pu assister à deux assemblées consécutives, soit à l'assemblée ordinaire du 18 juin 2025 et à l'assemblée extraordinaire du 3 juillet 2025 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que les absences de M. Émile Bellerose-Simard soient et sont excusées par le conseil d'administration.

- ADOPTÉ -

7. PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2035, INCLUANT LE PLAN QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026 À 2030

RÉSOLUTION NUMÉRO 106-25

CONSIDÉRANT QUE les articles 132 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) exigent que la Société produise et adopte, chaque année, un programme de ses immobilisations (PDI) pour les dix (10) prochaines années, en conformité avec son plan stratégique, et qu'il soit transmis, pour approbation, à la Ville de Sherbrooke au plus tard le 31 octobre précédant le début du premier exercice financier qu'il vise ;

CONSIDÉRANT QUE la Société doit également transmettre une copie du programme de ses immobilisations (PDI) au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) ;

CONSIDÉRANT QUE les programmes de subvention aux immobilisations du MTMD ne sont pas connus ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, le programme des immobilisations (PDI) pour les années 2026 à 2035 a été préparé par la Société de transport de Sherbrooke, incluant le plan quinquennal des immobilisations (PQI) pour les années 2026 à 2030 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le programme des immobilisations (PDI) pour les années 2026 à 2035 au montant de cinq cent quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-seize mille dollars (544 696 000 \$), incluant le plan quinquennal des immobilisations (PQI) pour les années 2026 à 2030 au montant de trois cent vingt-huit millions huit cent vingt-trois mille dollars (328 823 000 \$), soit et est adopté et conservé aux archives sous le numéro A25-26.

Que, conformément à l'article 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le programme des immobilisations (PDI) pour les années 2026 à 2035, incluant le plan quinquennal des immobilisations (PQI) pour les années 2026 à 2030, soit et est transmis, pour approbation, à la Ville de Sherbrooke, et transmis également au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

- ADOPTÉ -

8. **BUDGET 2026**

RÉSOLUTION NUMÉRO 107-25

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) : «une Société dépose pour adoption avant le 1^{er} novembre de chaque année, à la Ville, son budget pour l'exercice financier

suivant et l'informe des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget » ;

CONSIDÉRANT le budget 2026 de la Société de transport de Sherbrooke préparé et présenté par la directrice administration et trésorière ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration autorise le dépôt du budget 2026 de la Société de transport de Sherbrooke à la Ville de Sherbrooke pour adoption.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A25-27.

- ADOPTÉ -

9. **MARGE DE CRÉDIT AUPRÈS DE DESJARDINS - AUGMENTATION DE LA LIMITE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 108-25

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke possède une marge de crédit de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour pallier aux besoins à court terme ;

CONSIDÉRANT QUE cette marge de crédit a été négociée et mise en place en 2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le volume de dépenses de la Société de transport de Sherbrooke a augmenté de plus de six fois depuis 2002 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Société de transport de Sherbrooke demande à la caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke l'augmentation de sa limite de marge de crédit d'exploitation portant le montant actuellement autorisé de deux millions (2 000 000 \$) à dix millions (10 000 000 \$) de dollars.

Que le directeur général ainsi que la directrice administration et trésorière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, tout document nécessaire.

- ADOPTÉ -

10. RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2025**RÉSOLUTION NUMÉRO 109-25**

CONSIDÉRANT l'article 19 du règlement numéro R-027 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Société de transport de Sherbrooke qui mentionne qu'« à chaque trimestre, le trésorier prépare et dépose lors d'une assemblée du conseil d'administration, des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la société comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour d'un mois donné, ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice pour cette période »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le rapport financier au 30 juin 2025 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

11. RÈGLEMENT NUMÉRO R-080 CONCERNANT LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 725 000 \$**RÉSOLUTION NUMÉRO 110-25****IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le règlement numéro R-080 concernant le financement du développement du réseau de vélos en libre-service et un emprunt au montant de 725 000 \$ soit et est adopté.

Que la Présidente et la Secrétaire de la Société soient et sont mandatées pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A25-28.

- ADOPTÉ -

12. **COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ) LE 9 OCTOBRE 2025**

RÉSOLUTION NUMÉRO 111-25

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres désignés par le conseil d'administration soient et sont autorisés à participer au colloque 2025 de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), et que la Société de transport de Sherbrooke assume les frais inhérents à leur participation.

- ADOPTÉ -

13. **COMPOSITION DU COMITÉ D'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 112-25

CONSIDÉRANT la Politique d'admissibilité au transport adapté du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) de tout changement apporté au comité d'admissibilité au transport adapté de la Société de transport de Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QUE des changements ont été apportés au comité d'admissibilité au transport adapté de la STS au cours de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QU'une copie certifiée conforme d'une résolution adoptée par le conseil d'administration de l'organisme mandataire, soit la Société de transport de Sherbrooke, incluant la nomination des membres du comité d'admission, y compris les membres substituts ou remplaçants, ainsi que la durée du mandat, doit être transmise au MTMD ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration atteste des changements apportés au comité d'admissibilité au transport adapté de la Société de transport de Sherbrooke et présentés dans le tableau des représentants joint à la présente.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A25-29.

- ADOPTÉ -

14. ACQUISITION DE BOÎTES DE PERCEPTION

RÉSOLUTION NUMÉRO 113-25

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS), dû à l'augmentation du nombre d'autobus en service, doit acquérir et équiper ses autobus de boîtes de perception afin de percevoir l'argent comptant (monnaie et billets) ;

CONSIDÉRANT QUE la STS doit s'assurer de la compatibilité des équipements acquis avec son système de perception actuellement en place ;

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur autorisé est en mesure de livrer ces équipements, soit Garival S.E.N.C. ;

CONSIDÉRANT QUE la STS a la possibilité d'acquérir, auprès de Garival S.E.N.C., des boîtes de perception correspondant à un modèle réusiné qui répond aux besoins ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 101.1.10 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) permet l'octroi d'un tel contrat ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 du règlement numéro R-027 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la STS, ainsi que selon l'article 3.13 du règlement numéro R-072 sur la délégation des pouvoirs, il y a lieu que cette dépense soit autorisée par le conseil d'administration ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration autorise le directeur général à procéder à l'attribution du contrat et autorise la dépense liée à l'acquisition de douze (12) boîtes de perception de modèle Odyssey auprès de Garival S.E.N.C. au montant estimé de cent soixante-quatre mille et quatre-vingt-huit dollars (164 088 \$), toutes taxes exclues.

- ADOPTÉ -

15. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES STS-25-07 POUR L'ACQUISITION DE COLONNES DE LEVAGE MOBILES SANS FIL**

RÉSOLUTION NUMÉRO 114-25

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke a lancé, le 18 août 2025, un appel d'offres public pour l'acquisition de colonnes de levage mobiles sans fil;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, soient :

- Équipement de levage Novaquip inc. 382 800,06 \$
- ISN Canada Group Holding inc. 395 029,95 \$
- Clifford Underwood hydraulique Itée 429 006,22 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de l'approvisionnement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le contrat pour l'acquisition de colonnes de levage mobiles sans fil soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Équipement de levage Novaquip inc. au montant de trois cent quatre-vingt-deux mille huit cents dollars et six sous (382 800,06 \$), toutes taxes incluses.

Que la note de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A25-30.

- ADOPTÉ -

16. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 115-25

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance pour les communications reçues au cours des mois de juillet et août 2025 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Mme Catherine Boileau**

Mme Boileau souhaite une bonne rentrée scolaire à tous les étudiants ainsi qu'à M. Émile Bellerose-Simard.

Mme Joanie Bellerose

Mme Bellerose n'a aucun message.

M. Claude Charron

M. Charron n'a aucun message.

M. Émile Bellerose-Simard

M. Bellerose-Simard souhaite une bonne rentrée scolaire à tous les étudiants.

Mme Catherine Baillargeon

Mme Baillargeon n'a aucun message.

Mme Geneviève La Roche

Mme La Roche n'a aucun message.

M. Philippe Angers-Trottier

M. Angers-Trottier n'a aucun message.

Mme Laure Letarte-Lavoie

Mme Letarte-Lavoie souligne les bons coups et la belle visibilité de la STS au cours de l'été. Elle aborde notamment la passe Étébus au coût de 10 \$, le lancement de la ligne X800, le lancement de Bixi (service de vélos en libre-service), le lancement de la nouvelle application STS+ et le déploiement du transport à la demande (TAD) dans le secteur St-Élie/Deauville.

Elle remercie le travail de toutes les personnes qui contribuent à ces initiatives et indique être fière de représenter la STS; une organisation dynamique et performante.

Mme Letarte-Lavoie conclut en invitant les Sherbrookoïses et Sherbrookoïse à monter dans le mouvement avec la STS.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Que la présente assemblée soit et est levée à 18 h 05.

La Présidente,

La Secrétaire,

Laure Letarte-Lavoie

Vicky Martineau